

DELIBERATION N°51/2018

Le **Mardi 19 juin 2018** à 10h00, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 8/06/2018

Nombre de membres en exercice : 25

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CHY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES	CAILLE Louis	X			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert		X		ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence	X			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			X	CARREL Henri	
	PILARD Etienne	X			DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	X			TORNIER Xavier	
	GARZON Philippe	X			ROTA Michel	
	GAUDIN François			X	GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	COURTOIS Gilbert			X	ZUCCHERO pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	X			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	X			COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	X			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	X			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges	X			SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	X			FRAISSARD Jean-Claude	
	PENNA Jean-Luc	X			EMPRIN Alain	
REGION	BONNIVARD Emilie		X			
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle			X	MITHIEUX Lionel	

TOTAL 17 2 5
TOTAL VOTANTS 20
TOTAL VOIX 25

1

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20180619-DEL51-2018-DE
Date de télétransmission : 22/06/2018
Date de réception préfecture : 22/06/2018

DELIBERATION N°51/2018

Objet : ACQUISITION

Opération : A18 389 - Chalet la Marmotte
Demandeur : BONNEVAL SUR ARC
Portage en cours : 0 €
Axe d'intervention : développement touristique
Durée de portage demandée : 10 ans
Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 1^{ères} années puis annuités constantes
Taux de portage annuel HT : 1.5 %

Les négociations se poursuivent avec les propriétaires du chalet de la Marmotte :
L'EPFL a rencontré les propriétaires et l'acquéreur initial accepterait de se désengager du compromis sous réserve de la prise en charge des frais engagés à hauteur maximale de 90 000 €. Après discussions, l'EPFL a proposé l'acquisition de l'ensemble du tènement et non pour partie. Sous réserve d'accord des propriétaires, il est proposé de délibérer pour l'acquisition à la valeur de l'évaluation de l'EPFL soit 1.7 M€, somme à laquelle il convient de rajouter les 90 000 € de frais.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
BONNEVAL SUR ARC	B100	La Tralenta	318 m ²	Sols	U	1 700 000 € + 90 000€ de frais
	B101	La Tralenta	310 m ²	Sols	U	
	B102	La Tralenta	935 m ²	Sols	U	
	B103	La Tralenta	375 m ²	Pré	N	
	B963	La Tralenta	46 m ²	Sols	U	
	B965	La Tralenta	83 m ²	Terre	U	
	B967	La Tralenta	201 m ²	Terre	N	
	B969	La Tralenta	386 m ²	Terre	N	
	B971	La Tralenta	57 m ²	Terre	N	
	B973	La Tralenta	65 m ²	Terre	U	
	B975	La Pillenta	215 m ²	Terre	N	
	B977	La Tralenta	34 m ²	Terre	U	
	B979	La Tralenta	21 m ²	Terre	U	
	B981	La Tralenta	228 m ²	Sols	U	
	B984	La Tralenta	518 m ²	Sols	U	
TOTAL			3 792 m²			

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20180619-DEL51-2018-DE
Date de télétransmission : 22/06/2018
Date de réception préfecture : 22/06/2018

DELIBERATION N°51/2018

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

VOTE :	
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

Le 21/06/2018
Le Président
Jean-Marc LÉOUTRE



Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20180619-DEL51-2018-DE
Date de télétransmission : 22/06/2018
Date de réception préfecture : 22/06/2018